

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le 15 juin à 20 h 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

Etaient présents : Mme BARATELLA, M. WOTIN, Mme DURAND, Mme DUPUY, M. LAMBORAY, Mme GIBB, M. BAUDIN, M. HOUBRON, M. DRECOURT, M. CAUSSIAUX, Mme MORY, M. PASCUAL, M. PERRIAU, Mme LE MEZEC, Mme FILIU

Excusés : M. TISSIER (représenté par Mme DURAND), M. GUERREY (représenté par Mme DUPUY), Mme LEYGNIER (représentée par M. RUTAULT), M. LE GOFF (représenté par M. CAUSSIAUX), Mme DELANNOY (représentée par Mme BARATELLA), M. COQUELET (représenté par M. WOTIN)

Absents : Mme BURGGRAF, Mme GAMITO, M. LEBRUN, Mme ESON

Secrétaire de séance : M. PERRIAU

Le Conseil Municipal

Informe de la répartition du reversement pour 2017 entre la Communauté d'agglomération et ses communes à hauteur de 46,34% pour la CACP et 53,66% pour les communes,

Dit que le montant reversé à la commune de Maurecourt s'élève à 63 678 € en fonction du potentiel fiscal issu des fiches DGF 2016.

A L'UNANIMITE

Approuve le programme des opérations présentées par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

S'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- Sur le plan de financement annexé
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.

- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Sollicite Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 50 % maximum du montant des travaux conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

A L'UNANIMITE

Sollicite, auprès de la CACP, une subvention relative à la construction d'une école de musique,

A L'UNANIMITE

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'attribution d'un fonds de concours « matériel spécifique d'éclairage public » établi par la (CACP).

A L'UNANIMITE

Adopte les travaux d'assainissement de la rue du Général de Gaulle pour un montant estimé à 278 508,20 euros HT,

Sollicite les aides du Conseil Départemental des Yvelines sous forme de subvention et le cas échéant d'avance, Précise que les travaux concernent le domaine public,

Précise que le maître d'œuvre retenu est le cabinet BUFFET, 119 ter rue Paul Fort, 91310 MONTLHERY dont les honoraires s'élèvent à 21 001,66 euros HT incluant la mission G2-AVP.

S'engage à mener l'opération de réhabilitation du collecteur de la rue du Général de Gaulle suivant la charte nationale de qualité des réseaux.

A L'UNANIMITE

Décide d'attribuer les subventions ci-dessous énumérées aux associations dans leur ensemble, après s'être conformées à l'article 1611-4 du code des collectivités territoriales.

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2017.

INTITULÉ	Subventions 2017
Ar Zenith	180,00 €
ACEM	500,00 €
Couleur vitrail	500,00 €
AS Tennis de table	1 000,00 €
F.C. Maurecourt	4 500,00 €
Ecole du Dragon	750,00 €
MBCO	2 000,00 €
Objectif forme	1 200,00 €
Un vélo qui roule	1 000,00 €
Cap Run	300,00 €
ACM Basket	2 000,00 €
Mix'Dance	1 000,00 €
Judo Club de Maurecourt	2 000,00 €
Karaté Club de Maurecourt	1 700,00 €
TOTAL	18 630,00 €

A L'UNANIMITE

Adopte les comptes administratifs du budget d'assainissement 2016 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	136 906,86 Euros
- Recettes de fonctionnement	401 062,66 Euros
- Excédent	264 155,80 Euros
- Dépenses d'investissement	22 153,45 Euros
- Recettes d'investissement	214 603,96 Euros
- Excédent	192 450,51 Euros

ET VOTE L'AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 COMME SUIV

POUR MEMOIRE	Euros
Excédent de fonctionnement reporté (002 RF)	236 645,96
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 : EXCEDENT REEL	27 509,84
<u>EXCEDENT AU 31 / 12 / 2016</u>	264 155,80
Affectation obligatoire :	
* Ligne 1068 RI – Autres réserves	
* Ligne 001 RI – Résultat d'investissement reporté (excédent)	192 450,51

A L'UNANIMITE

Décide les virements suivants :

Budget assainissement :

Rec de fonc	002 (excédent de fonctionnement)	- 3 centimes
Dép de fonc	023 (virement à la section d'inv)	- 3 centimes
Rec d'inv	021 (virement de la section de fonc)	- 3 centimes
Rec d'inv	001 (excédent d'investissement)	+ 3 centimes

A L'UNANIMITE

La séance est levée à 21h10